

0352686E
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI
ESPLANADE DU LYCEE
35174 BRUZ CEDEX
Tel : 0223501700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 55
Année scolaire : 2014-2015
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le Conseil d'administration
Convoqué le : 19/06/2015
Réuni le : 01/07/2015
Sous la présidence de : Francois Joussellin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise le financement des voyages scolaires
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Voyage découverte citoyenne et culturelle à Paris - année scolaire 2015/2016.
- l'animation pédagogique est facultative, elle concerne des élèves 1ES,
- l'animation pédagogique se déroulera du 14 au 17 décembre 2015,
- le coût prévisionnel de l'animation pédagogique est de 7 040,00 €, la participation financière maximale des familles est de 220,00 €,
- en cas de désistement du fait de la famille, le remboursement sera fait en tenant compte des conditions retenues avec le(s) prestataire(s).
Le Conseil d'Administration autorise le chef d'Établissement à signer les bons de commandes, contrats et conventions liés à cette animation pédagogique et l'Agent Comptable à percevoir la participation financière des familles.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

ACTION PEDAGOGIQUE 2015-2016

(sorties, animations, ...)

Titre de l'Action : Voyage découverte citoyenne et culturelle à Paris

I Description de l'action

Professeur(s) organisateur(s) :	Mme PICARD – M. MALECOT – M. ARNAUD		
Date(s) et horaire(s) :	14-15-16 et 17 décembre 2015		
Lieu :	PARIS		
Classe(s) :	Première ES		
nombre d'élèves :	32		
Accompagnateurs :	Mme Picard Hélène – M. Malecot Christian – M. Arnaud Franck		
Points du programme traités et objectifs pédagogiques :	Littérature : Histoire des arts : étude d'œuvres et présentation par les élèves, représentation théâtrale (ou Opéra) Histoire-Géographie et SES : Les lieux de mémoire (visite du mémorial de la Shoah) - Les institutions de la République : Visite de l'Assemblée nationale + rencontre Députée + Visite du Sénat et rencontre avec Sénateur. Il s'agit à travers ces différentes visites, prises en charges par les élèves en groupe (présentation d'une œuvre...) d'associer Histoire des arts, découverte des institutions et ouverture culturelle.		
Axes Karta (pour un financement du conseil régional de Bretagne)	<input checked="" type="checkbox"/> Éducation artistique et technique, <input type="checkbox"/> Santé et qualité de vie, <input type="checkbox"/> Développement durable,	<input checked="" type="checkbox"/> Ouverture des jeunes au monde, <input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations,	
Évaluation de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation en cours dans les différentes disciplines - Évaluation de la participation des élèves aux différentes visites (présentation des œuvres, préparation de la sortie, itinéraire...) - Évaluation de la cohésion du groupe classe - Constitution d'un dossier ou réalisation d'un diaporama de présentation par les élèves 		

II Projet de budget

Dépenses		Recettes	
TRAJET (Car)	2 200	Participation familles (220 € X 32)	7 040
Déplacements Métro	320	Participation lycée	660
Hébergements + repas	4392		
Visites	200		
Sortie spectacle	588		
TOTAL dépenses :	7 700	TOTAL recettes	7 700
Coût par élève :	220		

Avis favorable du chef d'établissement du

Validation par le Conseil d'administration du

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement :

- 1) à signer contrats et conventions liés à ce voyage,
- 2) à accepter le principe et le versement des dons et organismes cités ci-dessus pour le voyage,
- 3) à percevoir la participation des familles,
- 4) à arrêter les modalités en cas de désistement des élèves ou d'annulation du voyage.